



Code RNCP: 38855

Date d'enregistrement : 02/01/2024 Certificateur : Ministère de l'agriculture et

de la souveraineté alimentaire





## **CAPa:** Métiers de l'Agriculture



#### Public concerné:

Le recrutement est réservé aux personnes ayant 16 ans au minimum ou 15 ans pour les sortants de troisième et peut aller jusqu'à 30 ans.

## Conditions d'entrée en formation :

#### Conditions d'accès et d'admission :

✓ Après une classe de 3<sup>ème</sup> générale, 3<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole, 3<sup>ème</sup> SEGPA, CAP.

#### Prérequis:

→ Validation de l'inscription par la direction du CFAA, basée sur une lettre de motivation et les bulletins scolaires du candidat. Cette démarche pourra être accompagnée, sur demande de la direction du CFAA d'un entretien de motivation avec le jeune, sa famille ou son représentant légal.

## Objectifs de la formation :

 Former des ouvriers qualifiés polyvalents pouvant exécuter des travaux relevant de l'élevage et de la mise en place d'une culture.

## Déroulement de la formation :

✔ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 15 semaines de cours au CFAA par an (soit 525h par an). Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).

# Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

Le diplôme du CAPa est délivré selon la modalité des Unités Capitalisables (UC). La spécificité de ces dernières réside dans le fait qu'il n'y a pas d'épreuve terminale. Il est délivré après obtention des 7 capacités du référentiel sur délibération d'un jury nommé par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.

Le bénéfice des UC acquis, est conservé pendant 5 ans.

## Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

# Poursuites d'études & Métiers préparés :

#### Poursuite d'études :

- ✔ Brevet Professionnel Agricole (B.P.A.) (niveau 3) Ouvrier d'élevage, de ruminants et de cultures fourragère.
- → BAC Professionnel Agricole (2 ou 3 ans).

Formation par
apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap **Référente handicap : C. Loiseaux** 

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération Internationale : A.Faivre amandine.faivre@educagri.fr Référent pédagogique : V. Bret Directrice du CFAA veronique.bret@educagri.fr

#### CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin CS. 60363 70014 Vesoul cedex Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr www.vesoul-agrocampus.fr

Programme de formation : CAPa Métiers de l'Agriculture					
UCG1	Agir dans des situations courantes à l'aide de repères sociaux				
UCG2	UCG3 Interagir avec son environnement social  CP4 Utiliser des travaux liés à la conduite d'élevage				
UCG3					
CP4					
CP5					
CP6	P6 Effectuer des travaux liés à l'entretien courant du matériel				
Anglais		30h00			
Reprise du vécu en entreprise					
TOTAL		1050h00			









# CAPa: Métiers de l'Agriculture



## Métier préparé:

✓ Le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole, Métiers de l'Agriculture, peut exercer son activité en tant que salarié d'exploitation agricole.

## Indicateurs de résultats :

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2024	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
CAPa MA	17	100%	11%	96%

https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d-aide-lorientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485

### Rémunération et financement :

## Formation par pprentissage

# agefiph

Formation accessible à tous publics en situation de handicap Référente handicap: C. Loiseaux celine.loiseaux@educagri.fr Référente coopération Internationale: A.Faivre amandine.faivre@educagri.fr Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin CS. 60363 70014 Vesoul cedex Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr www.vesoul-agrocampus.fr

	Moins de 18 ans	de 18 à 20 ans	de 21 à 25 ans
Salaire d'un			

Rémunération\* Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1er janvier 2025

Salaire d'un apprenti						
en 2024	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 <sup>ère</sup> année d'apprentissage	27% SMIC	486,49€	43% à 50% SMIC	774,77€ à 900,90€	53% SMIC	954,95€
2 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	39% SMIC	702,70€	51% à 57% SMIC	918,92€ à 1027,03€	61% SMIC	1 099,10€
3 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	55% SMIC	990,99€	67% SMIC	1 207,21€	78% SMIC	1 405,40€
	26 ans et plus					
Salaire d'un apprenti en 2024	Base de calcul			Montant brut		

100% du SMIC 1 801,80 €

(1) De 43% à 50%, suivant les branches. - (2) De 51% à 57%, suivant les branches.

#### Aides aux employeurs

Aide à l'embauche : **Toutes les formations** 

Une aide est octroyée la première année, à la signature du contrat d'apprentissage, le montant de cette aide est révisable à l'initiative du gouvernement